



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Convocation du 29 janvier 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)
Maryse LAURENT
Céline PESTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Romuald LABARRE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 30

VOIRIE

2025-903 MODIFICATION DES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE

Dans le cadre de son plan de sobriété, Mme GALLERNE rappelle que la ville de Ploufragan a modifié les horaires d'éclairage public en 2023 dans l'objectif de réduire la consommation énergétique ainsi que la nuisance lumineuse.

Les horaires d'éclairage public selon les horloges astronomiques ont été définis comme suit conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2023 :

- l'extinction de l'éclairage se fait à partir de 21h00 et jusqu'à 6h00 sur l'ensemble de la commune y compris les quartiers d'Iroise et des Villes Moisan ;
- seuls les giratoires du Carpont, des Villes Moisan et les deux giratoires de l'échangeur de Merlet restent en éclairage permanent toutes les nuits ;
- le complexe sportif du Haut Champ et le parking Alice Milliat sont éclairés les samedis jusqu'à minuit en lien avec la fréquentation du site.

mis sur internet le 12 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20250204-DB202504FEV903-DE

Toutefois, un nombre important de sportifs usagers des salles de sport Belle-Ile, Hoëdic, Molène, Glénan et Ouessant se retrouvent en difficulté pour rejoindre leurs véhicules sur les stationnements au niveau du complexe du Haut Champ.

Il est donc proposé de modifier les horaires d'extinction du site comme suit :

- éclairage de l'allée des Glénan et du parking du Haut Champ jusque 22h30 du lundi au vendredi.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu la délibération 2023-588 sur la modification des horaires d'éclairage public sur la commune,

Considérant les éléments sus mentionnés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la proposition de modification des horaires d'éclairage public à savoir l'éclairage de l'allée des Glénan et du parking du Haut Champ jusque 22h30 du lundi au vendredi, en adéquation avec le plan de sobriété de la ville de Ploufragan,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Romuald LABARRE